F91 DIDDELÉNG
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

Stade Barozzi, Rue Gare-Usines
L-3481 Dudelange
R.C.S. Luxembourg : F 3875

Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2024

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2024

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2024

Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2024

F91 Diddeléng A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Notes(s)	31/12/2024 EUR	31/12/2023 EUR
ACTIF IMMOBILISE		**99.641**	**157.647**
Immobilisations incorporelles		6.900	26.177
Immobilisations corporelles		90.741	129.470
Immobilisations financières	3	2.000	2.000
ACTIF CIRCULANT		**353.773**	**270.398**
Stocks		1.872	2.039
Créances clients	4		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		80.362	131.245
Autes créances			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		188.937	126.260
Avoirs en bariques, avoirs en compte de chèques postaux - chèques et en caisse		82.602	10.855
COMPTES DE REGULARISATION	5	-	-
TOTAL ACTIF		**453.413**	**428.046**

PASSIF	Notes(s)	31/12/2024 EUR	31/12/2023 EUR
FONDS PROPRES		**-109.121**	**-271.708**
Résultats reportés	6	-271.708	-119.604
Résultat de l'exercice		162.587	-152.104
PROVISIONS		**20.375**	**50.000**
DETTES NON SUBORDONNÉES	7	**365.398**	**492.787**
Dettes envers les établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 1 an		245.327	273.039
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		32.466	36.640
Autres dettes		87.605	183.108
COMPTES DE REGULARISATION	8	**176.761**	**156.967**
TOTAL PASSIF		**453.413**	**428.046**

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F91 Diddeléng A.s.b.l.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2024

CHARGES	Notes(s)	2024 EUR	2023 EUR	PRODUITS	Notes(s)	2024 EUR	2023 EUR
Autres charges externes		**26.007**	**19.045**	**Montant net du chiffre d'affaires**		**753.376**	**1.122.479**
Frais Equipements		26.007	19.045	Cotisations membres		130.537	153.177
				Entrées		61.374	71.364
Frais de personnel		**1.097.441**	**1.398.397**	Sponsors		283.195	553.879
Salaires de base		214.420	494.839	Partenaires		91.542	101.218
Indemnités joueurs - entraineurs		599.508	632.217	Transferts de joueurs		74.638	155.513
Indemnités tiers		265.913	261.791	Autres		112.090	87.329
Transferts joueurs		17.600	9.550				
Correction de valeur sur immobilisations corporelles		**78.073**	**92.486**				
Autres charges d'exploitation		**462.902**	**697.764**	**Autres produits d'exploitation**		**1.098.000**	**954.415**
Compétitions							
- Redevances à l'association nationale		47.592	12.310	Subsides de tiers			
Fournitures de bureau & administratives		107.390	66.622	- dons		2.715	1.270
Frais de voyage et de stages		113.876	163.932	- subventions publiques		131.192	66.229
Location		4.599	6.825	- subventions FLF/UEFA		936.633	885.716
Réceptions et représentations		27.571	18.817	Autres		27.459	1.200
Publicité + dons		6.095	5.606				
Entretien & réparations		9.282	1.055				
Assurances		3.862	3.352				
Traitement informatique		2.515	3.475				
Frais audit + Frais comptabilité		33.386	33.132				
Honoraires juridiques + autres		36.616	14.125				
Corrections de valeurs sur créances		40.625	295.000				
Autres		29.492	73.513				
Charges financières		**24.388**	**21.315**	**Produits financiers**		**23**	**9**
Bénéfice de l'exercice		**162.587**	**-**	**Perte de l'exercice**		**-**	**152.104**
TOTAL CHARGES		**1.851.398**	**2.229.007**	**TOTAL PRODUITS**		**1.851.398**	**2.229.007**

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F91 Diddeléng A.s.b.l.

Flux de trésorerie

	EUR
Résultat de l'exercice	162.587
Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie:	
Dotations aux amortissements	78.073
Correction de valeur sur actif circulant / reprise de provisions	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	-
Impact net sans incidence sur la trésorerie:	78.073
Flux de trésorerie provenant des activités operationnelles	
Variation du stocks	167
Variation des créances	- 11.793
Variation des comptes de régularisation Actif	
Variation des dettes	- 127.389
Variation des comptes de régularisation Passif	19.794
Variation des provisions	- 29.625
Autres [décrivez]	
Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles	- 148.846
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	- 26.933
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	16.066
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	- 9.200
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts par des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement d'emprunts à des institutions non financières	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 20.067
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement de montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement	-
Augmentation/diminution nette de trésorerie	71.747

F91 DIDDELÉNG, association sans but lucratif
Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Note 1 - Généralités

F91 DIDDELÉNG, association sans but lucratif (ci-après le « Club ») a été constituée le 15 mars 1991 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) (ci-après la « Fédération » ou la « FLF »).

Le siège social est établi à Dudelange.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'activité principale du Club est la pratique et le développement du football.

Le Club reprend dans ses états financiers le club des supporters tel qu'énoncé dans les statuts du Club.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joints ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence de l'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'« UEFA »).

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Modes d'évaluation

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Le Club pratique l'activation des frais de transfert de joueurs, qui sont amortis selon la durée du contrat du joueur.

2.2.2 Valorisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire aux taux ci-après :

Installations techniques et machines	20 %, resp. 25 %
Outillage, mobilier et matériel de bureau	25 %
Vêtements professionnels	50 %
Matériel informatique	25 %

2.2.3 Valorisation des immobilisations financières

Les autres prêts sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du conseil d'administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.4 Valorisation des stocks

Les stocks ont été évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

2.2.5 Valorisation des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur nominale. L'évaluation à la

valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

2.2.6 Valorisation des dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.2.7 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en Euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

2.2.8 Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes de régulations actif et passif ont pour but de ventiler correctement les produits et charges reçus pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de transfert de joueurs et de logiciel et site internet. Elles sont amorties linéairement selon la durée du contrat du joueur pour les transferts définitifs et au taux de 100 % l'an pour les transferts temporaires.
Les logiciels et sites internet sont amortis linéairement sur une période de 3 ou 4 ans.

	2024 EUR	2023 EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	**133.939**	**142.614**
Entrées de l'exercice	9.200	25.700
Sorties de l'exercices	- 25.700	- 34.375
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	**117.439**	**133.939**
Correction de valeur au début de l'exercice	**- 107.762**	**- 98.647**
Correction de valeur de l'exercice	- 12.410	- 29.370
Reprises de corrections de valeurs	9.633	20.255
Corrections de valeur à la fin de l'année	**- 110.539**	**- 107.762**
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	**6.900**	**26.177**
Valeur nette comptable au début de l'exercice	**26.177**	**43.967**

Note 4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'installations techniques et machines, outillage, mobilier et matériel de bureau, vêtements professionnels, matériel informatique et matériel roulant.

	2024 EUR	2023 EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	**519.519**	**432.059**
Entrées de l'exercice	26.933	87.460
Sorties de l'exercices	-	-
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	**546.452**	**519.519**
Correction de valeur au début de l'exercice	**- 390.049**	**- 326.933**
Correction de valeur de l'exercice	- 65.662	- 63.116
Reprises de corrections de valeurs	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'année	**- 455.711**	**- 390.049**
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	**90.741**	**129.471**
Valeur nette comptable au début de l'exercice	**129.471**	**105.126**

Note 5 - Créances

Au 31 décembre 2024, le Club a des créances envers ses sponsors pour un montant de EUR 410 987 (2023 : EUR 131 245). Une partie de ces créances a été payée début 2025. Au 31 décembre 2024, le club a comptabilisé une correction de valeur sur l'actif circulant pour un montant de EUR 330 625.

Au 31 décembre 2024, le club a une créance issue de transfert de joueurs pour EUR 5.000 et celle-ci est provisionnée à 100% (2023 : 0 EUR).

Note 6 - Fonds propres

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

Note 7 - Provisions

Au 31 décembre 2024, le club a une provision pour litige pour 20.375 EUR (2023 : 50.000 EUR). La provision pour litige concerne un jugement définitif rendu en 2023.

Note 8 - Dettes

Le poste des dettes s'analyse comme suit :

	2024	2023
Dettes envers les établissements de crédits	245.327	273.039
Dettes sur achats et prestations de services	32.466	36.640
Autres dettes	87.605	183.109
	365.398	**492.788**

Les joueurs et entraineurs évoluant actuellement au club ont confirmé avoir reçu les indemnités au titre de 2024 en 2025.

Le club a une dette envers certains joueurs et entraineurs évoluant actuellement au club ont confirmé avoir reçu les indemnités au titre de 2024 en 2025.

Pendant l'exercice 2024, le club a payé des honoraires à un agent ou au bénéfice d'un agent à hauteur de EUR 3 830.

Note 9 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont composés de produits sur cotisations, sponsoring et abonnements constatés d'avance pour la deuxième partie de la saison 2024/2025.

Note 10 - Droits et engagements hors bilan

Le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Note 11 - Evénement postérieur à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.